



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

**Délibération du Conseil Municipal 26 septembre 2022**

**N° 2022/09-04**

**BUDGET 2022 – ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1**

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE LUNDI VING SIX SEPTEMBRE à QUATORZE HEURES** les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

**ETAIENT PRESENTS** : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Julien MIRO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA, Dominique NURIT, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE.

**ABSENTS REPRESENTÉS** :

Marie-Hélène WEBER, représentée par Thierry DEWINTRE à partir de l'affaire n°2  
Clara BIANCO, représentée par Marion COLIN  
Hugues FERRAND, représenté par Mathilde BORNE

**ABSENT EXCUSE** :

Jean Baptiste PRINGUEY

**MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE** :

Marie-Hélène WEBER quitte la séance avant le vote de l'affaire n°2

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Jérôme AZUARA

**Délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2022****N° 2022/09-04****BUDGET 2022 – ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1**

Monsieur Thierry DEWINTRE, Adjoint au Maire délégué aux finances expose :

La présente Décision Modificative permet d'ajuster les crédits inscrits au Budget Primitif en fonction des informations portées à notre connaissance depuis le vote du budget :

Au niveau des dépenses réelles de fonctionnement, il s'agit ainsi d'enregistrer une augmentation de 224 500 € des crédits pour financer des dépenses non prévues au budget, soit :

- ✓ + 180 000 € au chapitre 011 « charges à caractère général » suite notamment à la hausse du prix du gaz et de l'électricité,
- ✓ + 17 000 € au chapitre 012 « charges de personnel » pour permettre de financer les recrutements supplémentaires d'intermittents au Kiasma, le nombre de spectacles ayant fortement augmenté,
- ✓ + 25 000 € au chapitre 66 « charges financières » notamment pour les intérêts courus non échus à comptabiliser suite à l'inscription d'un nouvel emprunt à la présente Décision Modificative,
- ✓ + 2 500 € au chapitre 67 « charges exceptionnelles » pour les subventions exceptionnelles présentées au présent Conseil Municipal,

Ce supplément de dépenses est financé en partie par le chapitre des dépenses imprévues (qui est ainsi diminué de 150 000 €) et par :

- ✓ + 20 000 € de recettes au chapitre 70 « produits du domaine » pour les redevances d'occupation du domaine public dont les encaissements sont plus importants que prévu,
- ✓ + 54 500 € au chapitre 74 « dotations et participations » pour correction de la Dotation Globale de Fonctionnement suite à la notification de celle-ci.

Au niveau des dépenses réelles d'investissement, la Décision Modificative permet de faire quelques corrections notamment de nature comptable, ce qui représente une variation de 10 000 € de celles-ci :

Au niveau des recettes réelles d'investissement, le report de quelques mois de la signature des actes de cessions des deux terrains au lotissement Via Domitia conduit à diminuer le chapitre 024 « produit des cessions » de 3 404 000 € :

- lot 4 du lotissement VIA DOMITIA II au GIHP : - 1 150 000 €
- lots 1, 2 et 3 du lotissement VIA DOMITIA II aux sociétés MUHAN INVEST et AEKO : -2 253 310 €.

Cette diminution de recettes est compensée par 153 300 € supplémentaire de FCTVA suite à la notification de la compensation pour les investissements de 2021.

Il convient donc d'inscrire un supplément d'emprunt à hauteur de 3 260 700 €.

La présente Décision Modificative s'équilibre ainsi à **+ 84 500 €** en dépenses et en recettes :

Suite de la délibération N°2022/09-04

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2022 :

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

<b>Chap.</b>	<b>Libellé</b>	<b>VOTE</b>
011	Charges à caractère général	180 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	17 000,00
022	Dépenses imprévues	-150 000,00
	Total des dépenses de gestion courante	47 000,00
66	Charges financières	25 000,00
	Total des dépenses financières	25 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 500,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>74 500,00</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

<b>Chap.</b>	<b>Libellé</b>	<b>VOTE</b>
70	Produits de services, du domaine et ventes diverses	20 000,00
74	Dotations et participations	54 500,00
	Total des recettes de gestion courante	74 500,00
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>74 500,00</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

<b>Chap.</b>	<b>Libellé</b>	<b>VOTE</b>
21	Immobilisations corporelles	55 500,00
23	Immobilisations en corus	-45 500,00
	Total des dépenses d'équipement	10 000,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>10 000,00</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

<b>Chap.</b>	<b>Libellé</b>	<b>VOTE</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	153 300,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 260 700,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	-3 404 000,00
	Total des recettes financières	10 000,00
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>10 000,00</b>

**Le Conseil Municipal est invité à délibérer.**

**La proposition est adoptée à la majorité**

**Pour : 26** (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER représentée par Thierry DEWINTRE, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Julien MIRO, Clara BIANCO représentée par Marion COLIN, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA.)

**Abstention : 1** (Jacques BURGUIERE)

**Contre : 7** (Hugues FERRAND représenté par Mathilde BORNE, Dominique NURIT, Carine BARBIER, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE.)

Suite de la

Envoyé en préfecture le 28/09/2022

Reçu en préfecture le 28/09/2022

Affiché le

ID : 034-213400575-20220926-DEL2022\_09\_04-DE

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 26 SEPTEMBRE 2022

LE MAIRE

Frédéric LAFFORGUE



*[Handwritten signature in black ink]*